

Mairie de BLAY
Le Planître
14400 BLAY

Département du Calvados
Canton de Trévières

COMPTE-RENDU
DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 17 MARS 2017

Nombre de conseillers :
Elus : 9
Présents : 8
Pris part à délibération : 8

L'an deux mille dix-sept, le 17 mars, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Messieurs Philippe LAUNAY, Maire, Luc BEAUBRAS, Premier Adjoint au Maire, Madame Noëlle GERONIMI, Maire-Adjointe, Mesdames Marie-Paule CAMBRON, Elisabeth ETIENNE, Messieurs William THAREAU, Alexandre GOURBIN, Damien JUMEAU, Conseillers Municipaux.

Absent : Monsieur Stéphane LENOIR-RIZZO, Conseiller municipal.

Secrétaire de Séance : Monsieur Damien JUMEAU.

Début de séance à 20h45. Signature du registre.

ORDRE DU JOUR

- Modification de l'ordre du jour – **DCM 04-2017**
- Déclaration de travaux Madame SABBAGH – **DCM 05-2017**
- Couverture de la grange - devis – **DCM 06-2017**
- Demandes de subvention de :
 - Union Sportive de Trévières – **DCM 07-2017**
 - L'ADMR – **DCM 08-2017**
 - APF (Association des Paralysés de France) – **DCM 09-2017**
 - Hand Ball Club du Molay-Littry – **DCM 10-2017**
- CCAS : dissolution dans les communes de moins de 1500 habitants – **DCM 11-2017**
- Tarifs EDF des gîtes – **DCM 12-2017**

- Délimitation d'une partie de la parcelle A 108 pour passage du camion Collectéa.
- Permission de voirie de Madame ADRIEN.
- Désignation d'un représentant pour le CLET (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

Questions et points divers :

- Remplacement de l'agent d'entretien des locaux.
- Désignation d'un représentant pour le suivi des gîtes (entretien, réparations, suivi du mobilier, etc.).
- Chats errants : intervention de l'association *Cœur de Pattoues*.
- Planning personnel pour les élections législatives et présidentielles.

DCM 04-2017 – MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire invite Monsieur BARATEAU (citoyen de Blay) à présenter une synthèse des différentes réunions auxquelles il a assisté relatives à l'installation de compteurs LINKY. Pour ce faire, Monsieur le Maire demande la modification de l'ordre du jour. Un condensé des points principalement évoqués se trouve en annexe au présent compte-rendu.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **ACCEPTE : la modification de l'ordre du jour demandée par Monsieur le Maire.**

DCM 05-2017 – DÉCLARATION TRAVAUX MADAME SABBAGH

Monsieur le Maire présente une demande de déclaration de travaux transmise par Madame SABBAGH pour l'ouverture d'une fenêtre sur le pignon de sa maison ainsi que la pose de Velux sur la toiture.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 6 voix pour et 2 abstentions.

- **ACCEPTE : La demande de déclaration de travaux de Madame SABBAGH.**

DCM 06-2017 – COUVERTURE DE LA GRANGE

Monsieur le Maire propose les trois devis suivants :

- Sylvain BATAILLE de Trévières : 8 126.12 € H.T.
- Cyrille LAMARE du Molay-Littry : 9 276.40 € H.T.
- Claude BOUTEILLER de Sommervieu : 8 078.80 € H.T.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- **ACCEPTE : le devis de Monsieur Claude BOUTEILLER.**

**DCM 07-2017 – DEMANDE DE SUBVENTION DE
L'UNION SPORTIVE DE TRÉVIÈRES**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Union Sportive de Trévières.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- REFUSE : la demande de subvention de l'Union Sportive de Trévières.

DCM 08-2017 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ADMR

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'ADMR.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- ACCEPTE : la demande de subvention de l'ADMR pour un montant de 100 € (cent euros).

**DCM 09-2017 – DEMANDE DE SUBVENTION DE
L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Association des Paralysés de France.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- REFUSE : la demande de subvention de l'Association des Paralysés de France.

**DCM 10-2017 – DEMANDE DE SUBVENTION DU
HAND BALL CLUB DU MOLAY-LITTRY**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention du Hand Ball Club du Molay-Littry.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- REFUSE : la demande de subvention du Hand Ball Club du Molay-Littry.

**DCM 11-2017 – DISSOLUTION DU CCAS DANS LES COMMUNES
DE MOINS DE 1500 HABITANTS**

Monsieur le Maire expose, qu'en application de l'article L 123-4 du Code de l'action sociale et des familles, il est désormais facultatif de maintenir un CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants. Le CCAS

peut être dissous par délibération du conseil municipal conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 5 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

- ACCEPTE : la dissolution du CCAS à Blay. Elle sera effective au 31 décembre 2017. Le conseil municipal exercera cette compétence. Le budget CCAS sera transféré dans celui de la commune. Les membres du CCAS seront informés par courrier.

DCM 12-2017 – RÉVISION DES TARIFS EDF POUR LES GÎTES

Monsieur le Maire propose la révision des tarifs EDF pour les gîtes pour être en adéquation avec les tarifs facturés par EDF :

Jour : 15 centimes le kW.
Nuit : 13 centimes le kW.

Délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité.

- ACCEPTE : la révision proposée des tarifs EDF pour les gîtes.

Sujets ne portant pas à délibération :

- Délimitation d'une partie de la parcelle A 108 pour passage du camion Collectéa :

Une partie de la parcelle A 108 fait l'objet d'un achat par la commune pour un euro symbolique pour élargir la voie des Essiaux afin de permettre le passage du camion Collectéa. A ce jour, le cabinet CAVOIT a délimité la parcelle et instruit le dossier auprès du cadastre.

- Permission de voirie de Madame ADRIEN :

Afin de permettre l'accès à la parcelle A 336 depuis la voie communale n° 5, une permission de voirie a été accordée par la Communauté de communes Isigny Omaha Intercom.

- Désignation d'un représentant pour la CLET (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) :

Considérant le passage à la fiscalité professionnelle unique des communes d'Isigny-Omahia, il convient de procéder à la désignation de représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. La CLET a pour mission d'évaluer le montant total des charges financières transférées et leur mode de financement. Il sera procédé, lors d'un prochain conseil municipal, à la désignation d'un représentant pour la CLET.

Questions et points divers :

- Remplacement de l'agent d'entretien des locaux :

Le poste précédemment occupé par Madame LEDOUIT a été confié à Madame VILLEDIEU pour un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable.

- Désignation d'un représentant pour le suivi des gîtes (entretien, réparations, suivi du mobilier, etc.) :

Madame Elisabeth ETIENNE se propose d'assurer cette responsabilité mais, par manque de totale disponibilité, souhaite ne pas être seule à assumer cette tâche. Madame GERONIMI accepte de la seconder.

- Chats errants :

L'association *Cœur de Pattounes*, qui fonctionne avec *30 Millions d'Amis*, a commencé la capture des chats errants sur notre commune afin de les stériliser et de les tatouer. Cette association ne demande pas de participation financière à la commune. Il est à préciser que l'ensemble de cette opération a été orchestrée et est supervisée par Madame GERONIMI qui s'y est investie sans compter.

- Caisse de retraite CNRACL :

La CNRACL a réclamé à la commune les cotisations de Monsieur Patrick DESQUESNES qui a été employé contractuel à Blay du 01/08/1999 au 30/10/2000.

- Planning personnel pour les élections législatives et présidentielles :

Circulation du planning de présence pour les élections présidentielles et législatives.

Fin de séance à 23h05

Le Maire

Philippe LAUNAY

ANNEXE

Points principalement évoqués lors de la présentation faite par Monsieur BARATEAU :

Il est tout d'abord à préciser que les opérations de remplacement de nos actuels compteurs par des compteurs LINKY soulèvent une première question : qu'est-ce que le compteur LINKY ?

Le LINKY, dit communicant, est un compteur qui peut recevoir des ordres et en donner sans intervention physique. Il est contrôlé par un concentrateur qui peut piloter jusqu'à 1000 compteurs LINKY. Ce sont de véritables antennes relais. A ce jour, plusieurs maires s'inquiètent quant aux différents impacts qui découleraient de cette opération d'envergure.

Financièrement, le remplacement de 35 millions de compteurs (durée de vie de 60 ans) par 35 millions de compteurs LINKY (durée de vie de 15 ans) risque d'engendrer des factures d'électricité plus élevée du fait d'un besoin de puissance plus important pour assurer le fonctionnement de ces nouveaux compteurs. Quelques retours d'expérience montrent une consommation plus élevée d'énergie qui peut même provoquer des dégradations d'appareils ménagers.

Ecologiquement, il ne semble pas opportun d'accepter une surconsommation d'énergie pour assurer le bon fonctionnement de ces nouveaux compteurs. D'autre part, que deviennent les anciens compteurs ainsi que les nouveaux qui seront donc usés quatre fois plus vite que les compteurs actuels ?

Pour ce qui concerne la santé, il semble que les nouveaux compteurs soulèvent le doute de l'innocuité des ondes électromagnétiques classées « cancérogènes possibles » par l'OMS. L'exposition sera peut-être faible mais sera prolongée puisque permanente. Il est à rappeler que l'Allemagne a refusé la pose de ces compteurs chez les particuliers.

La pose de ces nouveaux compteurs est prévue dans notre commune pour fin 2017. Elle est obligatoire mais il est possible de s'y opposer jusqu'en 2020 par une « sommation de ne pas faire ». Un conseil municipal peut aussi prendre une délibération de refus.